

## Les conditions d'octroi du Prêt à Taux Zéro

Le PTZ est un prêt aidé par l'Etat. Il est diffusé par l'ensemble des établissements prêteurs. Il est réservé à des ménages sous plafond de ressources. Ces plafonds de ressources sont différents selon la composition familiale et selon la zone – A, B1, B2 ou C – de localisation du projet d'accession.

La carte du zonage ABC dans l'Oise est disponible sur le site internet de l'ADIL : [www.adil60.org](http://www.adil60.org). Par exemple, pour un ménage de 3 personnes, les plafonds de ressources sont les suivants :

| Zone A   | Zone B1  | Zone B2  | Zone C   |
|----------|----------|----------|----------|
| 62 900 € | 51 000 € | 45 900 € | 40 800 € |

Les durées et conditions de remboursement du PTZ diffèrent également selon les revenus de l'emprunteur.

Les opérations finançables par le PTZ sont les opérations neuves et les opérations d'acquisition amélioration avec un montant de travaux au moins égal à 33% du prix de vente ainsi que l'achat d'un logement HLM.

Enfin les ménages doivent respecter un critère de « primo-accession » : il ne faut pas avoir été propriétaire occupant de sa résidence principale dans les 2 ans qui précèdent l'émission de l'offre de prêt

Selon les cas, le PTZ peut financer jusqu'à 20 ou 40% du prix de revient du logement.

**Pour toute information complémentaire :** ADIL 60 : 17 rue Jean Racine 60000 Beauvais – tel 03.44.48.61.30 – accès PMR : 26 rue de l'Abbé Gellée.

Consultez le planning de nos permanences de proximité sur [www.adil60.org](http://www.adil60.org)

## PTZ et zonage ABC

La France du Logement est découpée en zones de tension des marchés.

Les zones A et B1 correspondent respectivement à des territoires tendus et assez tendus et les zones B2 et C à des territoires plutôt détendus et détendus

La quotité de PTZ diffère à la fois selon le zonage et selon que le projet d'accession est en neuf ou en acquisition amélioration.

|                          | Zones A et B1           | Zones B2 et C           |
|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Acquisition amélioration | Pas de PTZ              | 40% du coût d'opération |
| Neuf                     | 40% du coût d'opération | 20% du coût d'opération |

Il importe donc de bien connaître le secteur où l'on veut accéder. D'une commune à l'autre, le montant du PTZ peut être radicalement différent

La carte du zonage ABC dans l'Oise est disponible sur le site internet de l'ADIL : [www.adil60.org](http://www.adil60.org).

**Pour toute information complémentaire :** ADIL 60 : 17 rue Jean Racine 60000 Beauvais – tel 03.44.48.61.30 – accès PMR : 26 rue de l'Abbé Gellée.

Consultez le planning de nos permanences de proximité sur [www.adil60.org](http://www.adil60.org)

## L'Espace Info énergie devient Espace Conseil FAIRE

FAIRE signifie Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Energétique.

Les Conseillers FAIRE renseignent de manière personnalisée, neutre et désintéressée sur la nature et la hiérarchie des travaux d'amélioration thermique d'une part et sur les aides financières susceptibles d'accompagner ces travaux.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les conseillers FAIRE ont également une nouvelle compétence : ils renseignent désormais sur l'amélioration des locaux tertiaires privés

***Pour toute information complémentaire : ADIL 60 : 17 rue Jean Racine 60000 Beauvais – tel 03.44.48.61.30 – accès PMR : 26 rue de l'Abbé Gellée.***

*Consultez le planning de nos permanences de proximité sur [www.adil60.org](http://www.adil60.org)*

## L'aide ANAH Sérénité pour les propriétaires occupants

Cette aide s'adresse à des propriétaires occupants sous plafond de ressources. Par exemple pour un ménage de 3 personnes, le revenu fiscal de référence est inférieur ou égal à :

- 26170 € pour les propriétaires occupants très modestes
- 33547 € pour les propriétaires occupants modestes

Le logement doit présenter un gain énergétique d'au moins 35% après travaux

Le montant de la subvention est de :

- 35% du montant des travaux, dans la limite d'un plafond de dépense de 30000 € HT pour les propriétaires occupants modestes + une prime habiter mieux de 10% des travaux plafonnée à 2000 €
- 50% du montant des travaux, dans la limite d'un plafond de dépense de 30000 € HT pour les propriétaires occupants très modestes + une prime habiter mieux de 10% des travaux plafonnée à 3000 €

Des primes ANAH « sortie de passoire énergétique » et « basse consommation » peuvent s'ajouter.

Enfin, l'aide ANAH Sérénité est cumulable avec les aides du Département et de la Région

**Pour toute information complémentaire :** ADIL 60 : 17 rue Jean Racine 60000 Beauvais – tel 03.44.48.61.30 – accès PMR : 26 rue de l'Abbé Gellée.

Consultez le planning de nos permanences de proximité sur [www.adil60.org](http://www.adil60.org)

## MaPrimeRénov vous en fait voir de toutes les couleurs

MaPrimeRénov s'adresse à tous les propriétaires occupants quel que soit leur niveau de ressources

Les couleurs de MaPrimeRénov correspondent aux plafonds de ressources applicables aux ménages. Par exemple pour un ménage de 3 personnes, le revenu fiscal de référence est le suivant :

- Revenu inférieur ou égal à 26170 € : propriétaires occupants très modestes : MaPrimeRénov Bleu
- Revenu inférieur ou égal à 33547 € : propriétaires occupants modestes : MaPrimeRénov Jaune
- Revenu inférieur ou égal à 51592 € : propriétaires occupants intermédiaires : MaPrimeRénov Violet
- Au-delà de 51592 € : propriétaires occupants aisés : MaPrimeRénov Rose

Le montant de MaPrimeRénov et des primes énergies qui lui sont associées diffère selon le profil de couleur du propriétaire, par exemple pour une isolation des rampants de toiture et plafonds de comble

| Catégorie de ménage | Montant MaPrimeRénov par m <sup>2</sup> | Montant moyen de prime énergie par m <sup>2</sup> |
|---------------------|---|---|
| MaPrimeRénov Bleu   | 25 €                                    | 22 €  |
| MaPrimeRénov Jaune  | 20 €                                    | 22 €  |
| MaPrimeRénov Violet | 15 €                                    | 11 €  |
| MaPrimeRénov Rose   | 7 €                                     | 11 €  |

**Pour toute information complémentaire :** ADIL 60 : 17 rue Jean Racine 60000 Beauvais – tel 03.44.48.61.30 – accès PMR : 26 rue de l'Abbé Gellée.

Consultez le planning de nos permanences de proximité sur [www.adil60.org](http://www.adil60.org)

## MaPrimeRénov s'ouvre aux Propriétaires bailleurs

Cette ouverture intervient au 1<sup>er</sup> juillet 2021 mais pour un maximum de 3 logements. Les propriétaires bailleurs peuvent d'ores et déjà engager les travaux, c'est-à-dire signer les devis et verser un acompte.

Les propriétaires bailleurs sont soumis aux mêmes plafonds de revenus et aux mêmes catégories de couleur que les propriétaires occupants. Exemple pour un bailleur avec une composition de ménage de 3 personnes :

- Revenu inférieur ou égal à 26170 € : propriétaires bailleurs très modestes : MaPrimeRénov Bleu
- Revenu inférieur ou égal à 33547 € : propriétaires bailleurs modestes : MaPrimeRénov Jaune
- Revenu inférieur ou égal à 51592 € : propriétaires bailleurs intermédiaires : MaPrimeRénov Violet
- Au-delà de 51592 € : propriétaires bailleurs aisés : MaPrimeRénov Rose

Le montant de MaPrimeRénov et des primes énergies qui lui sont associées diffère selon le profil de couleur, par exemple pour une isolation des rampants de toiture et plafonds de comble

| Catégorie de ménage | Montant MaPrimeRénov par m <sup>2</sup> | Montant moyen de prime énergie par m <sup>2</sup> |
|---------------------|---|---|
| MaPrimeRénov Bleu   | 25 €                                    | 22 €  |
| MaPrimeRénov Jaune  | 20 €                                    | 22 €  |
| MaPrimeRénov Violet | 15 €                                    | 11 €  |
| MaPrimeRénov Rose   | 7 €                                     | 11 €  |

Si les bailleurs déclarent leurs revenus locatifs en revenus fonciers réels, les travaux pourront être déduits des revenus fonciers. Cela ne sera pas le cas s'ils sont en micro-foncier.

**Pour toute information complémentaire :** ADIL 60 : 17 rue Jean Racine 60000 Beauvais – tel 03.44.48.61.30 – accès PMR : 26 rue de l'Abbé Gellée.

Consultez le planning de nos permanences de proximité sur [www.adil60.org](http://www.adil60.org)

## MaPrimeRénov Copropriétés

Désormais MaPrimeRénov s'adresse également aux syndicats de copropriété. Dans ce cas, MaPrimeRénov est indépendante des niveaux de revenus des copropriétaires.

Les conditions d'accès à MaPrimeRénov copropriétés sont les suivantes :

- La copropriété compte au moins 75% de lots d'habitation principale et est régulièrement immatriculée au registre des copropriétés
- Elle présentera un gain énergétique d'au moins 35% après travaux.

Le montant de MaPrimeRénov copropriétés est égal à 25% du montant des travaux plafonnés à 15000 € par logement soit 3750 € par logement.

Pour obtenir MaPrimeRénov copropriétés, il faut passer par un prestataire agréé par l'ANAH au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Une subvention supplémentaire couvre une partie des frais correspondants à hauteur de 180 € par logement.

Des financements complémentaires peuvent accompagner MaPrimeRénov copropriétés

**Pour toute information complémentaire :** ADIL 60 : 17 rue Jean Racine 60000 Beauvais – tel 03.44.48.61.30 – accès PMR : 26 rue de l'Abbé Gellée.

Consultez le planning de nos permanences de proximité sur [www.adil60.org](http://www.adil60.org)